

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2018-03

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Ragueneau,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, le conseil de la municipalité de Ragueneau a adopté le règlement 2018-03 – Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités de la municipalité.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau c'est-à-dire du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Ragueneau, ce 18^e jour du mois d'avril 2018.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim,


Marie-France Imbeault